

Le rapport annuel du M.P.S.N. pour l'année expirant le 31 mars 1932 montre que l'A.A.C. secourait 1,471 soldats de moins de 60 ans; au 31 mars 1933, 1,803 de moins de 60 ans; au 31 mars 1934, 1,793 de moins de 60 ans; et enfin au 31 mars 1935, 2,125 de moins de 60 ans.

Le fait seul que la Commission d'assurance des anciens combattants ait refusé d'émettre d'autres polices depuis le 31 août 1933 devrait constituer une autre preuve du taux élevé des mortalités chez les anciens combattants de moins de 60 ans.

Les commissaires seraient en mesure de fournir des renseignements authentiques sur les états de service des assurés dont les polices se sont éteintes du chef de leur décès. A notre avis, ces données montrent assez clairement que les soldats ayant fait du service en France sont décédés dans une plus forte proportion que les assurés n'ayant pas servi sur le théâtre même des hostilités.

Confiants que ces quelques considérations sauront vous intéresser,

Nous avons l'honneur de nous souscrire

Vos respectueux serviteurs,

H. SAGE

G. HENDERSON,

G. BEETE.